



**Pr Ndeye Dieynaba NDIAYE (UQAM) plaide pour une réforme du droit d'asile et des réfugiés au Sénégal**

P. 4

**Coopération Afrique-pays du Sud : les importations de l'Afrique multipliées par deux en 30 ans**

P. 7



# WEER BI

Journal scientifique et d'investigation sur l'économie des ressources extractives, l'environnement et la migration

## Les zones minières du Sénégal

# Le berceau de la pauvreté

**Des mécanismes de redistribution des revenus qui ne sont pas à la hauteur des attentes des populations,  
Des fonds sans impacts sur la pauvreté**

PP. 12-15



Source : Ministère des mines et de la géologie

**Senni Malang Fati,  
Sénior policy-manager GSMA:  
«La 5G n'a pas d'impact  
sur la santé des  
populations»**

PP. 16-18

**Ce que les entreprises de  
distribution des produits  
pétroliers attendent  
des projets pétroliers et  
gazières**

PP. 8-9

**Contribution :  
Attaquer les stations-services,  
une mauvaise idée**

P. 19



**POUR VOS INSERTIONS ET  
COUVERTURES MÉDIATIQUES  
CONTACTEZ AU**

**33 837 00 86**

**77 586 58 43**

**[weerbijournal@gmail.com](mailto:weerbijournal@gmail.com)**

**WEER BI,**

Mensuel d'informations  
scientifiques sur l'émigration,  
l'environnement et l'économie  
des ressources extractives

**Édité par :**

Bureau du Service d'Information  
et de Communication (BUSIC)

**Partenaire :**

Keur Massar Actu

**Directeur de publication :**

Mouhamadou Ba

**Rédacteur en chef :**

Oumar Ba

**Marketing et communication :**

BUSIC

**Infographie :**

BUSIC

**Correction :**

Mouhamadou Ba

**Reporters :**

D. Diallo, Mahmoud Fall, Aly Ba,  
Mamadou Darahmane Sy

**Photographes et caméraman :**

Barou, ABC, Kaw

**Contact**

**Téléphone :**

00221 33 837 00 86 / 77 586 58 43

**E-mail :**

[weerbijournal@gmail.com](mailto:weerbijournal@gmail.com) :

**Site :**

[www.keurmassaractu.com](http://www.keurmassaractu.com)

**Siège :**

Villa N 837 Asecna Yeumbeul Nord-  
Keur Massar

**IXème Conférence de l'ITIE :**

## Encore des défis à relever au Sénégal

**Par Oumar BA (weerbijournal@gmail.com)**

Le Sénégal va accueillir, en juin 2023, la neuvième conférence de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives placée sous le thème « Transparence en Transition », une occasion pour faire un état des lieux des avancées dans l'utilisation des données dans la prise de décisions.

Dakar, la capitale de la République du Sénégal, va abriter la neuvième édition de la conférence de l'ITIE les 13 et 14 juin 2023. Cette grande rencontre, marquant le vingtième anniversaire de l'ITIE, va réunir plus de 1 000 parties prenantes pour dresser un bilan des progrès réalisés dans la publication et l'utilisation de données ouvertes pour éclairer les prises de décisions, l'analyse et le débat public sur la gestion redevable des ressources naturelles.

Plusieurs intervenants de haute facture, issus des gouvernements, de l'industrie, des organisations de la société civile, des universités et des centres de recherche, vont prendre part aux activités. Parmi eux, Macky Sall, Président de la République du Sénégal, Helen Clark, Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE, Barbara Dischinger, Directrice et Fondatrice de International Women In Mining.

L'Initiative pour la Transparence

dans les Industries extractives a été lancée en 2002 lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en Afrique du Sud. Aujourd'hui, 52 pays mettent en œuvre la norme ITIE. Le Sénégal a rejoint les pays membres de l'ITIE en octobre 2013 et mis en œuvre par décret n°2013-881 du 20 juin 2013. L'une de ses activités principales est de renforcer l'accès à l'information dans le secteur extractif.

Plus de dix ans après la création du CN-ITIE, le Sénégal est toujours confronté à un manque criard de statistiques sur le secteur extractif. En 2021, il n'a pu couvrir que 26 sociétés dans la production de données nécessaires pour une meilleure prise de décisions par les autorités sénégalaises. Le rapport de l'ITIE 2021 montre le biais sur les statistiques du secteur fortement caractérisé par des emplois informels créés par des entreprises informelles où les femmes sont bien représentées. Il montre par exemple que les 26 sociétés sur 28 du secteur extractif sénégalais qui ont soumis leurs effectifs, en 2021, ont généré 10 249 emplois dont 781 femmes. En 2020, sur un périmètre de 26 sociétés, 9 409 emplois ont été créés dont 724 pour les femmes.

Selon la présidente de WIM-Sénégal, une organisation de la société civile qui regroupe les femmes qui travaillent directement ou indirectement dans le secteur extractif pour la promotion du leadership féminin, la représentativité des données laisse à désirer car il y a aujourd'hui plus de 315 autres entreprises qui ne sont pas concernées par le rapport de l'ITIE 2021. Madame Ndiaye avait accordé une interview à la rédaction de Weer Bi pour le numéro mars 2023.

« Le rapport de l'ITIE 2021 a permis de générer quelques évidences relativement à l'emploi des femmes dans le secteur. Il est important, aussi, de rappeler que ce rapport a un périmètre qui ne concerne que quelques entreprises (26) dont leurs chiffres d'affaires dépassent 200 millions de FCFA. Il y a aujourd'hui plus de 315 autres entreprises qui ne sont pas concernées par les résultats de l'ITIE où travaillent des hommes et de femmes », a expliqué Aida Diop Ndiaye.

Pour relever le défi dans la disponibilité des données, par exemple dans la production des données sensibles au genre, WIM-Sénégal compte mettre en place un indice de genre qui permettrait de suivre la situation des femmes et leur évolution dans le secteur extractif.

L'autre défi est relatif à la diffusion des informations dans les langues nationales. Dans un pays où la plupart des populations ne comprennent pas la langue officielle, le Français, il serait important de produire et de diffuser des informations dans les différentes langues nationales pour permettre aux sénégalais d'avoir une idée de la gestion de leurs ressources.

L'accès aux personnes ressources pour apporter leurs contributions dans la production des journalistes n'est pas encore facile surtout pour les professionnels de l'information et de la communication des institutions locales. Pourtant, l'ITIE œuvre pour le renforcement de la communication dans le secteur extractif. Le 5 janvier dernier, la rédaction de Weer Bi avait adressé une demande d'interview aux responsables de cette institution pour des besoins relatifs à un dossier sur son rapport 2021 sans succès.

A l'occasion de cette rencontre, les membres de l'ITIE organiseront leur Assemblée générale, le 12 juin, pour élire le Conseil d'Administration de l'ITIE 2023-2026.



## Immigration :

## Pr Ndeye Dieynaba Ndiaye (UQAM) plaide pour une réforme du droit d'asile et des réfugiés au Sénégal



**La Directrice de l'Observatoire sur les Migrations Internationales, les Réfugiés, les Apatrides et l'Asile (OMIRAS) a plaidé pour le réforme du droit d'asile et des réfugiés au Sénégal dans un article intitulé « la protection des réfugiés en Afrique. Pour une réforme de l'asile au Sénégal », publié sur African Sociological Review, Vol. 26, No 2, 2023, du 8 mai 2023.**

« La protection effective des demandeurs d'asile et des réfugiés au Sénégal semble devoir passer par une réforme du droit d'asile. Le cadre normatif en matière d'asile au Sénégal date de plus de 40 ans et les modifications ultérieures de la Loi n° 68-27 du 1968 portant statut des réfugiés sont loin de permettre une protection effective des demandeurs d'asile et des réfugiés », a recommandé Ndeye Dieynaba Ndiaye, Professeure au département des Sciences Juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

La convention de Genève de 1951 et son protocole définissent le réfugié comme « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

« La législation est un vecteur dans la reconnaissance des droits fondamentaux des individus, a-t-elle soutenu. En l'état actuel, ces droits sont surtout garantis pour les citoyens en vertu de l'article 8 de

la Constitution du Sénégal en vigueur. La reconnaissance de l'existence de droits de l'homme inviolables et inaliénables comme base pour toute communauté humaine, de la paix et de la justice, du principe d'égalité entre tous les êtres humains devant la loi, à l'article 7, et de la garantie de la défense dans tous les États et à tous les degrés, à l'article 9 de la Constitution sénégalaise, devrait impliquer la mise en place de plusieurs mesures afin de garantir des droits économiques et sociaux fondamentaux (droit au travail, à l'éducation, à la santé) et des garanties juridictionnelles dans les procédures de reconnaissance du statut du réfugié ».

Le HCR avait recommandé une réforme du droit d'asile au Sénégal, lorsque se préparait la rédaction d'un projet de loi en 2012. Le HCR soutenait que la nouvelle loi permettrait, entre autres, de mettre en place une procédure d'appel devant une instance différente de celle prenant les décisions en premier ressort, d'introduire de façon explicite le principe de l'unité familiale et le concept de statut dérivatif, ainsi qu'une meilleure protection des requérants d'asile mineurs non accompagnés ou séparés.

Selon la Directrice de l'OMIRAS, le projet de loi de 2012, dont l'adoption est toujours en cours dans le processus législatif, et en dépit de ses aspects positifs entourant le statut des réfugiés, n'octroie pas le droit à l'éducation, au travail et aux soins médicaux pour les demandeurs d'asile au Sénégal. Elle a ajouté qu'une « garantie des droits économiques permettrait donc d'assurer une meilleure protection des demandeurs d'asile ».

**6ème forum d'échanges et de partage de l'ARTP :**

**La CJRS annonce un prix spécial ARTP**



**La Convention des Jeunes Reporters du Sénégal a annoncé, vendredi 5 mai à Saly, le lancement du prix spécial ARTP.**

« Dans quelques jours, la Convention des jeunes reporters du Sénégal va organiser la 11e édition du Gala national de la Presse (...) A travers le concours national des meilleurs reporters, nous essayons également de promouvoir certains secteurs importants comme nous l'avons commencé depuis quelques années, avec le Prix spécial Médias et Droits de l'enfant. Si vous le permettez, Monsieur le Directeur Général, nous aurions bien aimé lancer un prix spécial ARTP, qui va récompenser les meilleures productions dans ce domaine névralgique du numérique.... », a dit Migul Maramba Ndiaye.

Le président de la CJRS prenait part à la cérémonie d'ouverture du 6ème forum d'échanges et de partage avec les médias qui s'est déroulé du 5 au 7 mai 2023

à Saly.

Organisée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de Postes, cette rencontre réunit des journalistes membres de la CJRS, de l'Union des Radios communautaires et spécialistes des télécommunications.

La Convention des Jeunes Reporters du Sénégal, lancée il y a plus de 20 ans, a pour mission principale la formation des journalistes sénégalais en particulier des jeunes reporters. Elle compte plus de 500 membres. Elle a organisé plus de 30 activités pédagogiques. Elle a octroyé plus de 600 bourses de formation et a prit part à une dizaine de rencontre à l'international.

A l'issue de cet atelier, les journalistes seront mieux préparés pour traiter les informations en rapport avec les télécommunications.





**CJRS, Concours des reporters :****ZOOM SUR LE CONCOURS 2023 : 120 candidatures, 19 prix, 5 gagnants !**

**Le Concours national des meilleurs reporters est marqué, cette année, par une augmentation sensible des productions et une bonne présence des femmes parmi les nominées.**

Mettre en lumière les pépites qui brillent au milieu de la boue et qui illumine l'environnement de la presse. C'est l'un des objectifs principaux du Gala national de la Presse. Cette année, nous sommes satisfaits d'avoir noté une nette augmentation des candidatures, ce qui témoigne du travail de qualité qui se fait au niveau des différentes rédactions. Au total, ce n'est pas moins de 120 reporters qui ont candidaté dans les 5 catégories (Télévision, Radio, Presse écrite, Presse en ligne, Prix Médias et Droits de l'enfant et Prix Etudiant), pour ce Concours national institué par des journalistes, pour les journalistes.

Dans chaque catégorie, les trois meilleurs ont été primés en tenant compte d'un certain nombre de critères : dont l'originalité et la pertinence du sujet, le niveau de langue, la qualité des personnes ressources, etc. Cette année, la plus grande satisfaction concerne le nombre de candidatures en Télévision, qui sont de l'ordre de 20 productions. En Presse écrite, nous avons eu 25 candidatures ; 20 en Presse en ligne ; 18 en Radio... Ce qui constitue un échantillon assez significatif pour illustrer les efforts accomplis par les reporters dans leurs médias respectifs.

Cérémonie de récompense des Meilleurs Reporters du Sénégal – Catégorie Télévision : @pa\_ibou74 de @itv\_sn , Marieme Birame Ba de @seneweb et Ousmane Ba de la @7tvOfficielle sont les nominés

A ces catégories traditionnelles, il faudra ajouter le prix spécial Médias et Droits de l'enfant qui en est à sa 4e édition, mais aussi l'innovation de cette an-

née qui constitue à mettre en place un prix pour les étudiants.... Ces deux dernières catégories permettent de montrer l'attention toute particulière que nous accordons à certaines thématiques spécifiques comme l'Enfance, mais aussi à la prise en compte des étudiants en journalisme dans nos différents programmes. Dans la même veine, la Convention a également institué le Grand Prix Mame Less Camara, qui va permettre de distinguer le meilleur de toutes des meilleurs.

**Quand les femmes renversent les hommes**

Une fois n'est pas coutume. D'habitude au concours national des meilleurs reporters du Sénégal, les hommes dictent leur loi aux femmes. Cette année, pour la première fois de l'histoire du concours, il y a plus de femmes nominées que d'hommes, soit 10 femmes contre 8 hommes. Parmi ces femmes qui illuminent le paysage médiatique, il y a Aminata Ba de la RFM et Mbayang Cor de Trade FM pour la catégorie Radio ; Marième Birame Ba de Seneweb pour la Télévision, mais la grande surprise vient surtout de la Presse écrite.

Réputée être le médium où il y a le moins de femmes, nous avons noté plus de femmes que d'hommes parmi les nominées, soit Aicha Goudiaby du journal L'Observateur et Fatou Ndiaye de Sud Quotidien. Pour le Prix Médias et Droits de l'enfant, il y a Aminata Sarr de Seneweb, Awa Diallo de 7TV. La même tendance a également été observée chez les étudiants en journalisme où deux nominées sur les trois sont des dames, en l'occurrence : "Sokhna Aminata Diop et Ndiémé Faye, toutes deux du Cesti. Fana Cissé de Pressafrik ferme le tableau en Presse en ligne.

Source : [cjrs.sn](http://cjrs.sn)

Coopération Afrique-pays du Sud :

## les importations de l'Afrique multipliées par deux en 30 ans



**Les importations de l'Afrique en provenance des pays de Sud, non membres de l'OCDE, ont connu une forte hausse ces trente dernières années. Elles passent de 24,8% en 1992 à 57,9% en 2021.**

La revue académique trimestrielle, Development Cooperation Review (DCR) de l'Institut Research and Information System for Developing Countries (RIS) publiée en avril 2023 a révélé que les échanges commerciaux et les investissements entre les pays africains et ceux du Sud ont enregistré une tendance haussière entre 1992 et 2021. Par contre les volumes des échanges entre l'Afrique et les pays du Nord ont tendance à baisser.

« Les importations de l'Afrique en provenance du Sud représentaient 57,9% des importations totales en 2021, contre 24,8% il y a près de 30 ans, en 1992 ; alors que la part du Nord a diminué de 75,2% à 42,1% des importations totales au cours de la même période », a fait savoir RIS.

Les exportations de l'Afrique vers le Sud suivent la même allure que les importations. Elles ont passé de 42% en 1992 à 54,2% en 2021, tandis que la part du Nord a enregistré une chute de 12,1 points. Elles passent de 57,9% à 45,8% sur la même période.

L'Inde devient le cinquième investisseur en Afrique

L'Inde a développé ces trois dernières décennies ses relations avec les pays africains. Ces échanges commerciaux, ces investissements continuent d'enregistrer une forte croissance. Selon Rambang Tot Deng

auteur de « Coopération économique, commerciale et en matière d'investissement entre l'Inde et l'Afrique », l'Inde s'est imposée comme le cinquième investisseur en Afrique. Elle a investi plus de 54 milliards de dollars sur le continent, grâce à la contribution du gouvernement. Ces investissements sont destinés pour la plupart dans les projets d'infrastructure et d'énergie.

« Le commerce entre l'Inde et les pays africains s'est développé à un rythme rapide au cours de la dernière décennie, enregistrant une croissance à deux chiffres (...), dont le volume est estimé à environ 82,53 milliards de dollars en 2021-22, contre 61,94 milliards de dollars en 2011-12 (...) », a soutenu Rambang Tot Deng.

Les produits indiens destinés en Afrique concernent l'équipement, les automobiles, des produits chimiques, des textiles et des produits agricoles. L'Afrique, quant à elle, expédie des ressources extractives (minéraux, métaux, pétrole et gaz naturel).

[weerbijournal@gmail.com](mailto:weerbijournal@gmail.com)



## Ce que les entreprises de distribution des produits pétroliers attendent des projets pétroliers et gaziers



Le Sénégal a découvert plus de 930 milliards de mètres cubes de gaz et plus 2 milliards de barils de pétroles qui seront exploités dans les trente prochaines années. Pour connaître les attentes des entreprises qui évoluent dans la distribution des produits pétroliers, la rédaction de Weer Bi a rencontré Mouhamed Abdallahi Seck, Directeur général de Sahel Distribution, représentant des pétroliers au niveau du patronat et du patronat au niveau du Comité national du Suivi du Contenu local. Le Président de l'Association Sénégalaise pour le Développement de l'Énergie en Afrique (ASDEA) et Administrateur de l'Institut Africain de l'Énergie (IAE) plaide pour la transformation locale des produits pour renforcer sa disponibilité et les performances du Sénégal.

### Comment est structuré le marché de la consommation des produits pétroliers au Sénégal ?

La capacité nominale de la Société Africaine de Raffinage, (SAR) est estimée à près de 1 500 000 tonnes par an. La consommation du Sénégal en énergie est de 2 600 000 tonnes par an. 30 % de cette consommation est destinée à la génération de l'électricité.

Le Sénégal importe une quantité additionnelle évaluée à un million de tonnes par an. Elle est destinée principalement au Mali et aux autres pays de la sous région.

### Combien d'acteurs sont dans la distribution des produits pétroliers au Sénégal ?

La distribution des produits pétroliers est assurée par des sénégalais. Le pays compte environ 80 distributeurs et un réseau de 1 100 prestataires.

### Qu'est ce que les entreprises qui évoluent dans la distribution des produits pétroliers attendent des projets pétroliers et gaziers du Sénégal ?

Le Sénégal dépend des importations pour satisfaire ses besoins en produit pétrolier. Ce qui explique le poids de la facture du produit pétrolier du pays. Aujourd'hui, les entreprises réclament la disponibilité du produit pour éviter les pénuries du produit.

Les entreprises de distribution des produits pétroliers s'approvisionnent auprès de la SAR qui, à son tour, importe le produit. Avec des chocs économiques, les produits pétroliers enregistrent souvent des perturbations et touchent les consommateurs. C'est pourquoi, elles demandent aussi l'accessibilité des produits et la baisse des prix des différents produits.

Pour renforcer la performance des entreprises na-



tionales, il faudrait que le Sénégal arrive à raffiner ses produits au niveau de la SAR. Par ailleurs, la Société Africaine a déjà augmenté ses capacités de stockage et techniques pour pouvoir traiter le brut. Si le pays arrive à traiter le brut ou à fournir la SAR exclusivement avec ce produit, les autorités vont limiter les importations.

### **Quelle place occupent les entreprises sénégalaises dans la distribution des produits pétroliers ?**

Les entreprises pétrolières sénégalaises occupent sur le plan de la distribution une place importante. Sa part est estimée à 50 %. Dans le secteur de la pêche, les sénégalais sont majoritaires. Ils sont passés à 60%, ces dernières années.

### **Comment la production pétro-gazière va agir sur les prix du transport ?**

Si on considère que les grèves dans le secteur des transports sont liées à l'augmentation du prix du pétrole, la diminution des prix du carburant doit normalement pousser les acteurs du transport à revoir à la baisse les prix des services du transport.

Si on arrive à raffiner le produit au Sénégal, les entreprises de distribution ne payeront plus les coûts liés à l'importation des produits pétroliers. Avec le raffinage du pétrole brut au Sénégal, le marché national va engendrer de la compétitivité et un gain considérable sur le transport.

Aujourd'hui, l'objectif des entreprises sénégalaises est de conquérir le marché international en proposant un produit de qualité. Ce qui va permettre de booster nos exportations.

Un Etat gagnerait plus en exportant ses produits qu'en consommant. Parce que les exportations génèrent de la devise. En vendant ce produit, il gagnerait plus qu'en donnant aux sociétés nationales.

### **Est-il possible d'avoir une augmentation des emplois avec l'exploitation du pétrole et du gaz ?**

En réfléchissant Oil and Gaz, si aujourd'hui on arrive à pousser nos jeunes à intégrer les filières scientifiques et techniques, les sociétés auront la possibilité de recruter des jeunes sénégalais pour l'exécution de leurs projets et ainsi lutter contre le chômage.

Par exemple pour soutenir la promotion des emplois locaux, un opérateur a recruté 35 sénégalais pour faire des formations au métier du pétrole et du gaz. Ces jeunes sont devenus opérationnels et contribuent à la lutte contre le chômage et à la création de la valeur ajoutée.

Avec l'arrivée du FPSO, un navire qui va faire le traitement du pétrole brut, il y aura beaucoup de jeunes sénégalais qui vont y travailler. La loi sur le contenu local pousse les entreprises locales à tirer profit de l'exploitation du pétrole et du gaz.

**BABABE LOOTY PÂTISSERIE**  
*Super Délicieuse*

FATAYA SANDWICH CHAWARMA GATEAUX PIZZA POULET

**COMMANDEZ AU 77 444 01 55**



RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE  
INCLUSIVE DE LA MIGRATION AU SÉNÉGAL, EN VUE D'AMÉLIORER  
LA SYNERGIE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT.

Ngothie  
Design



# GEUM SA BOPP TEKKI SA GOKH!

PROGRAMME DE SENSIBILISATION  
SUR LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE

MINI-FOIRE D'INFORMATION  
ET D'ORIENTATION

CARAVANE POPULAIRE  
THIAROYE YEUMBEUL MBEED FASS

PROJECTION DE FILMS ET  
DÉBATS FOCUS GROUPE



**20** MAI



**03** JUIN



**17** JUIN



À YEUMBEUL SUD L'ESPLANADE  
BAYE MODOU ARAME DIOP



COMMUNE  
DE JAXAAY PARCELLES



KEUR MASSAR NORD







# BABABEL LOOTY PÂTISSERIE

COMMANDEZ AU 77 444 01 55

## Super Délicieuse



**CHAWARMA**



**HAMBURGER**



**POULET**



**GATEAUX**



**PIZZA**



**SANDWICH-POULET**



**SANDWICH**



**FATAYA**



**DIBI POULET**



Dr Papa Fara Diallo :

## «Les zones minières sont en général les zones où les populations sont les plus pauvre»



**Le Président de la Coalition nationale Publiez ce que vous payez a soutenu jeudi 11 mai à Dakar que les zones qui abritent les exploitations minières sont en général les zones où les populations sont les plus pauvres.**

« Nous avons interpellé le gouvernement sur un paradoxe que nous avons constaté sur le terrain. Le paradoxe, c'est que les zones qui abritent les exploitations minières sont en général les zones où les populations sont les plus pauvres », a soutenu Docteur Papa Fara Diallo.

Il prenait part au panel de haut niveau sur les ressources extractives organisé par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal (CN-ITIE Sénégal). Placé sous le thème « la gouvernance du secteur extractif au Sénégal », cette rencontre est organisée en prélude de la 9ème édition de la Conférence mondiale de l'ITIE, du 13 au 14 juin à Dakar. Il entre dans le cadre du programme Transparence et Redevabilité dans le Secteur des Industries Extractives au Sénégal (TRACES) financé par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International, USAID, à hauteur de 10 millions de dollars. Il est exécuté par Natural Resource Governance Institute (NRGI), l'ONG 3D et le Forum civil et vise à « accroître les mécanismes de transparence et de redevabilité dans les secteurs minier, pétrolier et gazier pour une meilleure gestion et distribution

des revenus afin de bénéficier à tous les citoyens sénégalais ».





Selon le Président de la coalition PCQVP, il y a des mécanismes de redistribution des fonds miniers qui devraient permettre de corriger les paradoxes notés, mais malheureusement ces fonds ne sont pas opérationnels. Il a ajouté que les transferts infranationaux doivent être traités avec beaucoup d'intérêt par le gouvernement pour financer le développement local. « On ne peut pas parler de territorialisation des politiques publiques, si on ne permet pas aux collectivités locales d'avoir une capacité de mobilisation des ressources. L'une des premières sources de revenus des collectivités locales qui abritent les sites miniers, est des profits de la mine. Ce sont des fonds que l'Etat collecte, que l'Etat ne reverse pas », a-t-il ajouté.

L'Etat du Sénégal a d'autres moyens de redistribution des profits des entreprises minières. Il s'agit du fonds d'appui au développement local. Le FADL est relatif à la part de 0,5 % du chiffre d'affaires des compagnies qui se trouvent dans la zone minière qui doit être reversé à la collectivité territoriale. L'Etat inter-

vient dans la mobilisation des ressources à travers des accords qu'il signe avec les compagnies pour le versement aux collectivités locales.

« Il y a des maires qui ne font pas leur travail et qui reçoivent de l'argent. La société civile a fait beaucoup de tort aux populations. Certaines organisations reçoivent de l'argent des entreprises faisant semblant de travailler pour les communautés et qui ne travaillent pas pour les communautés. Les entreprises doivent changer de stratégies », a dit Birahim Seck, Coordonnateur du Forum Civil.



Le président de la coalition PCQVP a cité un troisième « mécanisme qui n'est pas à la hauteur » des attentes des populations. Ce sont des dépenses sociales que les entreprises extractives font auprès des

collectivités territoriales. « Ces fonds sont disparates avec peu d'impacts pour le développement économique local mais surtout pour les communautés qui vivent dans ces localités-là », a-t-il expliqué.

Dans les localités abritant les mines, les organisations des femmes, associations des jeunes et autres structures attendent beaucoup des entreprises et sociétés qui exploitent les ressources extractives. Leur objectif est de capter des retombées économiques pour assurer leur formation, l'éducation de leurs enfants, le financement des activités génératrices de revenus, la construction d'infrastructures de développement et des perspectives pour bénéficier des soins de qualité. Mais la réalité est qu'elles subissent des externalités négatives. Ils sont contraints de se déplacer pour céder leurs maisons aux entreprises, changer leur mode de vie et des fois de subir les effets du changement climatique.

Les conséquences sur l'environnement ont poussé le Docteur Diallo à soutenir que « l'environnement est le parent pauvre du secteur extractif ». Même si selon lui, il y a des efforts au niveau de certaines compagnies comme dans la région de Thiès où une compagnie a décidé de faire de la réhabilitation progressive.

« L'Etat ne fait pas de suivi qu'il devrait faire pour exiger de ces compagnies le respect des normes environnementales », a-t-il constaté.

Aujourd'hui, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour éviter, trois ou quatre décennies après l'exploitation des ressources extractives, que les futures générations ne subissent fortement les effets du changement climatique issus de l'exploitation de ces ressources.

« Pour que la paix sociale soit stabilisée, pour que la paix sociale soit durable, pour que l'inclusion soit une réalité, il faut que les entreprises viennent au niveau des conseils municipaux pour leur dire c'est quoi [leurs] besoins (...) et que l'entreprise s'engage à réaliser les besoins des populations sur la base d'un plan d'action en mettant en place un comité de pilotage qui va suivre la réalisation de l'entreprise au niveau des collectivités territoriales », a affirmé le Coordonnateur du Forum Civil.

Le Sénégal a également adopté la loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code minier qui a institué un Fonds d'Appui et de Péréquation aux collectivités territoriales, alimenté 20% des recettes provenant des opérations minières. Malgré toutes ces initiatives, les impactés des exploitations des ressources extractives peinent à tirer des avantages économiques de leurs ressources.

**Par Oumar BA**

## Transparence dans les industries extractives :

**La société civile sénégalaise s'engage davantage**

**Le Furum Civil, l'ONG 3D et le Natural Resource Governance Institute ont organisé, ce mercredi 17 mai à Dakar, le forum économique sur le secteur extractif au Sénégal.**

Il s'agit, selon les organisateurs, d'un espace multi-acteur qu'ils ont voulu mettre en place pour discuter autour de la problématique de la question des ressources naturelles notamment sur la question des revenus pétroliers et gaziers. Cette rencontre entre dans le cadre du programme Transparence et Redevabilité dans le secteur des Industries extractives au Sénégal (TRACES – Transparency and Accountability in the Extractive Sector in Senegal). Il vise à accroître les mécanismes de transparence et la redevabilité dans le secteur minier, pétrolier et gazier pour une meilleure gestion et distribution des revenus afin de bénéficier à tous les Sénégalais les avantages de l'exploitation.

« On sait qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de supputations mais également il y a toute une problématique autour de la question de la gestion des revenus, le lien et le rapport entre le global et le national sur le montant », a expliqué Mamadou Seck.

Cette première édition a réuni plus de 150 acteurs, décideurs et parties prenantes. Elle a pour but de susciter l'intérêt de diverses parties prenantes pour se mobiliser autour des questions de gouvernance du secteur extractif dans la période précédant l'accueil par le Sénégal de la conférence mondiale de

l'ITIE en juin 2023. Prévue les 13 et 14 juin, la neuvième conférence de l'ITIE est placée sous le thème « Transparence en Transition ». Cette grande rencontre marquant le vingtième anniversaire de l'ITIE va réunir plus de 1 000 participants pour dresser un bilan des projets réalisés dans la publication et l'utilisation de données ouvertes pour éclairer les prises de décisions, l'analyse et le débat public sur la gestion redevable des ressources naturelles.

« Une mauvaise gestion des ressources peut avoir l'effet contraire de ce qui est attendu. Quelle est la pertinence aujourd'hui d'avoir des richesses et à termes de se retrouver pauvre ou en conflit. L'idée d'initier ce type de rencontres, c'est déjà d'inciter un dialogue, (...) d'avoir un cadre multi-acteur où tous les acteurs vont discuter autour de la problématique de la gestion des revenus et pour travailler à instaurer un climat de sérénité », a ajouté le Directeur régional Afrique francophone de NRGi.

Il appelle l'Etat à intégrer dans ses politiques la question de la problématique de sa souveraineté pour contrôler les activités des entreprises, assurer une redistribution équitable et juste des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles aux communautés.



Selon Mamadou Mar Faye, le projet GTA a nécessité un financement de plus 5 milliards de FCFA. Avec les prolongations à cause des aléas sanitaires, techniques, climatiques, il est attendu une hausse du budget du projet. Le président du Cadre de Concertation des Compagnies pétrolières et gazières du sous secteur de l'amont a expliqué que pour la mise en place d'un forage, il faut décaisser entre 400 et 700 millions de FCFA par jour sur une durée de quatre mois.

Avant la découverte du pétrole et du gaz au large de l'océan atlantique, le Sénégal ne disposait pas assez de textes régissant le secteur extractif dans le cadre de la promotion du contenu local. Juste après les premières découvertes, le secteur privé national a mis en place une organisation pour le développement de l'expertise locale afin que les entreprises locales puissent bénéficier au maximum des marchés relatifs aux différents projets pétroliers et gaziers.

Invest in Africa entre dans ce cadre. Il est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de rendre les économies africaines prospères. Il travaille en partenariat avec des entreprises des secteurs public et privé, identifie et aborde de manière pragmatique les défis liés aux activités commerciales en Afrique, en proposant des solutions plus efficaces et plus rentables. Il se propose de créer des partenariats intersectoriels durables, le renforcement des capaci-

tés des entreprises locales, la promotion d'une croissance dirigée par le secteur privé et la facilitation du doing business en Afrique.

Ses membres travaillent pour la promotion du contenu local en poussant les entreprises locales à respecter les normes internationales et à développer des stratégies pour imposer leurs forces sur le marché.

Le Sénégal a créé, en 2017, l'Institut national du Pétrole et du Gaz. Son objectif est de former des techniciens et ingénieurs sur les métiers du pétrole et du gaz afin de réduire le gap enregistré dans la qualification des populations. Aujourd'hui, 78 ingénieurs et techniciens ont été formés dans cette structure et opérationnels dans plusieurs entreprises du secteur minier, pétrolier et gazier.

Le Sénégal a adopté la loi n° 2019-04 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures. Ce dernier renvoie à l'ensemble des initiatives prises en vue de promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre, de la technologie et du capital nationaux dans toutes la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière.

**Par Oumar BA**

## SERVICES OFFERTS

- Agence de communication
- Agence immobilière
- Agence de voyages
- Transfert d'argents
- Site d'information en ligne  
([www.iodenews.com](http://www.iodenews.com))
- Formation / accompagnement
- Business plan / Étude de projets

**NINEA-RC-SARL-ENTREPRISE INDIVIDUELLE-PUBLICITE-PUBLIREPORTAGE-VOIX OFF-COUVERTURE MEDIATIQUE-COMMUNICATION EVENEMENTIELLE-ETUDE DE PROJET-ASSURANCES-APPARTEMENT/CHAMBRE A LOUER-ENQUETE-ANALYSE DE DONNEES-CONSEILS-PREINSCRIPTION**

Arrivée de la cinquième génération au Sénégal

## **Senni Malang Fati :** **« La 5G n'a pas d'impact sur la santé des populations »**



**Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Poste avait annoncé au début du mois de Mai que la cinquième génération sera déployée au Sénégal vers la fin du mois de juillet 2023. Pour comprendre l'importance de la 5G, la rédaction de Weer Bi a interrogé Senni Malang Fati, Sénior policy-manager à la GSMA, Association mondiale des opérateurs mobiles.**

**La GSMA est à l'origine de plusieurs événements comme le congrès mondial du mobile à Barcelone et le congrès mondial du mobile à Kigali, au Rwanda, des rencontres avec les médias et d'autres acteurs des technologies de l'information et de la communication.**



## **Le Directeur général de l'ARTP avait annoncé le déploiement de la cinquième génération, 5G, vers la fin du mois de juillet au Sénégal. Quel est l'intérêt de cette technologie dans le développement des infrastructures technologiques au Sénégal ?**

Il faut d'abord savoir que la 5G est une technologie qui a été déployée en Europe, aux États-Unis, en Asie, ces dernières années. C'est une technologie qui permet de pouvoir atteindre des débits dont on ne pouvait pas atteindre avec le mobile car elle était accessible que grâce à la fibre ou d'autres équipements terrestres. Grâce à la 5G, les utilisateurs de téléphonie mobile et même les opérateurs mobiles pourront offrir des débits très élevés à leurs usagers. C'est une technologie qui va permettre d'augmenter la vitesse de transmission des données et de faire en sorte que le temps de latence soit réduit, c'est-à-dire les résultats de recherche des informations seront plus rapides. La 5G va aussi augmenter la sécurité parce que les réseaux sont plus sécurisés. Elle va encore permettre d'augmenter l'innovation et par ricochet permettre au Sénégal de commencer à participer à la mise en place d'innovations, l'intelligence artificielle, l'internet des objets etc.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la 5G n'est pas essentiellement réservée aux utilisateurs, comme vous et moi. C'est aussi un outil pour développer les industries, les rendre plus autonomes.

Vous avez aujourd'hui de plus en plus d'objets connectés, des voitures intelligentes avec l'internet des objets à l'intérieur. Cette nouvelle technologie va aussi favoriser le développement de e-éducation, e-santé. Les services gouvernementaux vont, aussi, être développés.

Avec l'éducation, les élèves auront la possibilité de pouvoir suivre des cours en ligne car ils auront une connexion internet plus vite. Vous pouvez même être quelque part et suivre des cours en temps réel. Cette technologie va aussi permettre de développer la santé en ligne. Quelqu'un peut consulter un médecin même si le médecin n'est pas ici au Sénégal. Elle permet, également, de développer les zones industrielles.

Aujourd'hui, le Sénégal a l'ambition de mettre en place une zone industrielle au niveau de Diamniadio. Ces entreprises ont besoin d'avoir une connectivité assez rapide et assez efficace pour le traitement et la diffusion de leurs informations.

**Dans beaucoup de pays certaines organisations de défense des droits de l'homme et défense de l'environnement luttent contre l'implantation de la 5G. Est-ce que**

## **Le Sénégal a pris en compte les effets de cette technologie sur l'environnement et la santé des populations ?**

Aujourd'hui au niveau de l'ARTP, il ya des équipements pour mesurer les effets des ondes ionisants. Ils font des tests et ont des rapports sur l'effet de ces ondes sur la santé des populations. On voit que nos réseaux au Sénégal sont pour l'instant conformes car ils respectent les critères et les standards de l'UIT.

Deuxièmement au niveau de la GSMA, nous avons fait des études, nous avons des experts qui aujourd'hui travaillent avec d'autres entités mondiales et qui ont prouvé que pour l'instant que tout ce qu'on dit sur cette nouvelle technologie n'est pas encore avéré. Donc, elle n'a pas d'impact sur la santé des populations.

Le plus souvent, ce sont des légendes urbaines qui soutiennent que la 5G a des effets néfastes sur la santé des populations. Nous sommes là pour nous assurer que les opérateurs respectent les normes et standards pour éviter l'impact sur la santé des consommateurs.

## **Quelle sera l'évolution de l'insertion de la 5G dans un pays où le pouvoir d'achat des consommateurs est relativement faible ?**

La 5G n'est pas uniquement conçue pour les ménages parce que dans certaines zones, les populations n'auront pas besoin de cette technologie. La mise en œuvre de la 5G ne veut pas se traduire par l'arrêt de l'utilisation d'autres générations. C'est-à-dire qu'il y a des zones où on va installer la 4G et d'autres zones où on va installer la 3G. Il y a des zones où on va déployer la 5G parce qu'il y a une forte présence de bureaux, d'entreprises et d'industries qui en ont besoin.

Une fois à la maison, la personne sera peut-être connectée avec la fibre ou la 4G parce qu'aujourd'hui il n'y a pas encore assez d'équipements compatibles avec la 5G en Afrique. Il faudrait déjà qu'on en ait, il faudrait que les prix soient accessibles aussi à tout le monde.

Pour déployer la 5G, il faut des investissements importants de la part des opérateurs. C'est pourquoi, il faut qu'il y ait un cadre de concertation entre le régulateur, le ministère, le gouvernement et les opérateurs pour voir quelles sont les facilités qui peuvent être mises en place pour aider les opérateurs à déployer cette nouvelle technologie. C'est-à-dire réduire les taxes sur les équipements, sur les appareils, diminuer les prix de redevance des fréquences.

**Est-ce qu'on peut compter sur la 5 G pour**

## réduire les inégalités sociales ?

La 5G peut permettre de déployer ce qu'on appelle le fixe haut débit dans les zones rurales parce qu'on peut couvrir de plus grandes zones avec cette technologie. Sauf qu'à travers le fonds de service universel, on va utiliser la 3G et la 4G. C'est pour ça qu'on pousse les opérateurs à ce que dans nos pays, on ait des licences qui sont neutres. Dans ce cas, l'opérateur peut déployer n'importe quelle technologie dans les zones qui en ont besoin.

Par exemple, le Sénégal a permis, l'année dernière, aux opérateurs de payer 50 % de moins les fréquences pour couvrir certaines zones rurales. Parce que dans ces zones là, il y a moins de populations. Avec le même prix, l'investissement serait lourd, le déploiement serait lourd. En faisant des incitations pareilles, les autorités aident les opérateurs à pouvoir se déployer dans certaines zones à moindre coût.

## Est-ce que la question des inégalités de genre dans l'accès à ces infrastructures et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes pour renforcer l'autonomisation des femmes est prise en compte dans les politique de la GSMA ?

Aujourd'hui, au niveau de la GSMA, le genre est une question qui est vraiment centrale. Nous avons noté des écarts importants au Sénégal, avec un taux de 80 % de gap d'usage. C'est-à-dire que dans les zones déjà couvertes par l'internet, on a 80 % de

personnes qui n'utilisent pas le réseau. C'est parce que les tarifs sont élevés ou les prix des équipements le sont ou il n'y a pas de contenus intéressants qui poussent les consommateurs à aller sur internet. Donc aujourd'hui c'est un travail pour les opérateurs. Pour les gouvernements, il faut qu'il travaille ensemble pour voir comment faire pour que ces gens-là puissent revenir dans le monde numérique, puissent venir profiter de cette technologie et puis de l'utiliser.

Pour atteindre cet objectif, il faut développer des contenus locaux, trouver des moyens pour subventionner les start-up qui vont développer les applications, qui vont aller vers ces personnes, mettre en place de nouvelles applications en langue locale pour que ce soit intéressant et qu'on arrête d'aller prendre des contenus à l'extérieur de nos frontières. Il faut également trouver des moyens pour subventionner des appareils pour que ces populations puissent avoir des appareils à bas coût pour pouvoir utiliser l'internet.

Il y a des initiatives aujourd'hui au niveau des opérateurs pour fabriquer des téléphones à un prix abordable pour que les populations rurales puissent y accéder. Il y a des initiatives avec le fonds de service universel pour démocratiser les appareils, augmenter la couverture et après arriver à subventionner les femmes pour les aider à accéder à l'internet. Parce qu'il y a encore des barrières. L'industrie mobile, les gouvernements doivent travailler ensemble pour arriver à gérer le problème des inégalités dans l'accès





**Manifestations violentes au Sénégal :**

## Attaquer les stations-services : une mauvaise idée.

Par Birame SOW, Spécialiste Aval des hydrocarbures (facebook)



**Ceux qui s'attaquent aux stations services doivent savoir que pour des raisons économiques, compte tenu des lourds investissements sur le matériel et sur le personnel et surtout des difficultés pour se procurer le foncier au bon endroit, beaucoup de sociétés pétrolières particulièrement les majors ont changé de stratégie en revoyant leur politique de management en recourant à d'autres systèmes, notamment à la location gérance, la gérance libre en signant des contrats avec des gérants ou propriétaires.**

Pour ce faire, les pétroliers passent un contrat d'accord de couleurs avec le propriétaire d'une station-service en lui apportant diverses aides, prêts de matériels, prêts financiers, en contrepartie d'un contrat d'approvisionnement exclusif d'une durée suffisamment longue pour pouvoir rentabiliser l'investissement effectué par le pétrolier ; soit en construisant les stations-service et en les faisant exploiter par des gérants.

Aujourd'hui, beaucoup de stations sont exploitées sous la marque

d'une société pétrolière détentrice d'une licence de distribution alors qu'en réalité, elles ne sont pas propriétaires, elles n'ont fait que donner leur fonds de commerce à une tierce personne qui assure l'exploitation à leurs marques et couleurs et qui s'approvisionne exclusivement chez le titulaire de licence de distribution.

Il faut noter que les distributeurs de produits pétroliers sont des commerçants, au sens du droit commercial général car ils accomplissent des actes de commerce par nature.

Par conséquent, les contrats de location gérance d'une station, aussi appelé « gérance libre » porte sur un fonds de commerce. Plutôt que de l'exploiter lui-même, le propriétaire de ce fonds choisit de le louer à un autre entrepreneur qui se charge de l'exploiter. Le propriétaire et l'exploitant sont donc deux personnes différentes, liées entre elles par un contrat. Ce que conforte, l'article 106 al 3 de l'acte uniforme OHADA sur le droit commercial général qui dispose que « la location gérance est une convention par laquelle le propriétaire du fonds de commerce, personne

physique ou morale, en concède la location à un gérant, personne physique ou morale, qui l'exploite à ses risques et périls».

A cet effet, la constitution de la location gérance se fait par une convention (un contrat synallagmatique) qui traduit la commune intention et volonté des deux parties.

Le locataire gérant ayant la qualité de commerçant, au même titre que les distributeurs, au sens de l'article 107 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit commercial, est tenu alors aux obligations ordinaires auxquelles tout commerçant est astreint.

Aujourd'hui, cette pratique est en vogue au Sénégal, particulièrement chez les majors, ce qui contribue de façon significative à la baisse de leur charge pour l'entretien du matériel et les frais liés au personnel, qui sont de la responsabilité du gérant.

Aux destructeurs et leurs commanditaires, sachez que vous êtes en train de porter préjudice à vos frères et sœurs qui se sont battus pendant plusieurs années pour en arriver là.

Sachez qu'ils ont fait des prêts bancaires ou on utilise leurs économies pour réaliser ses projets.

Sachez aussi qu'au delà du bien matériel détruit, vous êtes en train d'amener beaucoup de vos frères et sœurs au chômage.

Sachez également que vous mettez en danger vos vies et celles des voisins, en cas d'explosion d'une station service, les dégâts sont incalculables (vies humaines et matériels).

Quand on se bat pour le procès, on ne doit pas détruire.

Excellente nuit sous la protection divine.

Dieu veille sur le Sénégal.



Grand reportage :  
**MESURE, un engagement pour la paix et la stabilité au Sénégal** PP. 8-10

Éditional du journal  
**IX<sup>ème</sup> Conférence de l'ITIE : Encore des défis à relever au Sénégal**



# WEER BI

le premier journal du département de Keur Massar

www.keurmassaractu.com - weerbijournal@gmail.com  
Mai 2023 - SERVICE COMMERCIAL : 33 837 00 86 / 77 586 58 43

## Exploitation des ressources extractives du Sénégal **Zoom sur les projets pétroliers et gaziers**

- Plus de 930 milliards de m3 de Gaz et
- Plus de 2 milliards de barils de pétrole attendus en 30 ans,
- Plus 20 000 milliards de FCFA de bénéfice pour le Sénégal,
- Langue de Barbarie : la pêche artisanale au bord du gouffre.



Source : Jeune Afrique

Thierno Seydou LY, DG Petrosen E&P :  
**«L'Etat du Sénégal pourra gagner entre 50 et 63% des bénéfices»** PP. 12-13

« Le président de l'Osidea plaide pour une formation qualifiante des jeunes pour répondre aux besoins du marché du travail du pétrole et du gaz » PP. 16-17

Fama SARR, Transformatrice à Saint-Louis :  
**«les femmes actrices de la pêche sont victimes du GTA»** PP. 14-15



Mme Diouf Ngakane Gningue :  
**«Le numérique est un bon facteur pour la promotion de la femme»** P. 7

Jean Yves Duval :  
**« la France a beaucoup à gagner de l'apport culturel africain »** PP. 16-18



# WEER BI

le premier journal du département de Keur Massar

www.keurmassaractu.com - weerbijournal@gmail.com  
Avril 2023 - SERVICE COMMERCIAL : 33 837 00 86 / 77 586 58 43

## Programme de stage «Jigeen Mooy Leer», **50 jeunes femmes recrutées dans le secteur de l'énergie**

- Une initiative du MCA-Sénégal II et du MPE
- Objectif : atteindre une parité homme-femme en 2030,
- Une étudiante en L3 à l'UGB parmi les bénéficiaires.

PP. 12-13



Madame Beye Daba NDIONE (MCA-Sénégal II) :  
**«Les femmes ont encore de la place à gagner»** PP. 14-15

Madame Rokhaya Daba Fall :  
**«C'est une stratégie révolutionnaire et participative à l'égalité et à l'équité du genre»** P. 16

Gestion des ressources naturelles  
**Ibrahima Thiam appelle l'Etat à rendre les contrats transparents** P. 6-5



Journée internationale des filles et des femmes en sciences :  
**le REGEP-GEONET sensibilise la banlieue dakaraise** P. 4

Keur Massar :  
**Les femmes élues lancent le 1er forum départemental sur le développement économique et environnemental** P. 12



# WEER BI

le premier journal du département de Keur Massar

www.keurmassaractu.com - weerbijournal@gmail.com  
Mars 2023 - SERVICE COMMERCIAL : 33 837 00 86 / 77 586 58 43

## Inégalité des sexes dans le secteur extractif, **Les femmes : les principales victimes**

- 10 249 emplois créés en 2021 dont 420 non nationaux,
- 01 emploi créé par semaine pour les femmes sénégalaises,
- 15 emplois créés par semaine pour les hommes sénégalais.



Aida Diop Ndiaye, présidente WIM :  
**«la présence des femmes dans le secteur extractif est un défi majeur»** PP. 16-18

Docteure Selly Ba, sociologue :  
**«la mixité développe la capacité de l'entreprise»** P. 16

Madame Rokhaya Daba Fall :  
**«le marché du travail est structuré au détriment des femmes»** P. 13

# WEER BI

le premier journal du département de Keur Massar

www.keurmassaractu.com - weerbijournal@gmail.com  
Février 2023 - SERVICE COMMERCIAL : 33 837 00 86 / 77 586 58 43

## Secteur de l'énergie Le REGEP lance son plan stratégique P. 6

# Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, Une catastrophe environnementale et économique

- Plus 400 000 arbres abattus (EIES),
- Ngaye Mékhé : Plus de 300 ateliers de l'artisanat menacés
- Un danger pour la résilience économique des femmes de Tivaouane



Source : www.lesautoroutesdusenegal.sn

Le Directeur du CNRF/ISRA réitère la disponibilité de la recherche à accompagner ces projets PP. 12-13

Elimane Haby Kane, « Cet ouvrage est une nouvelle forme d'enclavement » PP. 21-23

Jaxaay-Parcelles Les inondations : Un éternel combat PP. 3-4

